

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2013 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail: car-asp@rac-spa.org

La version originale de ce document a été préparée pour le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées par Lobna BEN NAKHLA en collaboration avec le personnel scientifique du CAR/ASP.

Table des matières

I. INTRODUCTION	1
II. Objectif 1	2
II.1. Résultats attendus	2
II.2. Composantes du PAM et/ou d'autres partenaires concernés.....	2
II.3. Indicateurs / Résultats	2
II.4. Résultats finaux	2
II.5. Budget total dépensé ou engagé/par rapport au budget approuvé (en %).....	2
II.6. Principales réalisations.....	2
<i>II.6.1. Gouvernance améliorée en haute mer</i>	3
II.6.2. Mise à jour du programme stratégique afin de protéger la biodiversité marine et côtière (SAPBIO) avec le plan d'action stratégique CDB pour la biodiversité 2011-2020 et l'approche éco systémique	4
II.6.3. Évaluation régulière des ASPIM	4
<i>II.6.4. Maintenance et développement du mécanisme régional et mécanisme d'échange d'informations(CHM) à propos de la biodiversité et du système d'information sur la biodiversité MedGIS</i>	5
<i>II.6.5 Renforcer le mécanisme régional et sous régional de collecte des données et de diffusion des informations sur les espèces invasives non indigènes</i>	6
II.7. Difficultés rencontrées et leçons tirées	8
II.8. Projet de recommandations.....	8
II.9. Projet de décisions	8
III. Objectif 2	9
Résultats attendus.....	9
III.2. Composantes du	9
PAM et/ou autres partenaires concernés.....	9
III.3. Indicateurs/ Résultats	9
III.4. Résultats finaux	9
III.5. Budget total dépensé ou engagé/par rapport au budget approuvé (en %).....	9
III.6 Principales réalisations.....	10
<i>III.6.1 mise en œuvre du protocole GIZC grâce à des initiatives locales et politiques spécifiques</i>	10
III.7 Difficultés rencontrées et leçons tirées	10
III.8. Projet de recommandations.....	10
IV. Objectif 3	11
IV.1. Résultats attendus	11
IV.2. Eléments du PAM et/ou autres partenaires concernés.....	11
IV.3. Indicateurs / Résultats.....	11
IV.4. Résultats finaux.....	12
<i>IV.6. 3 Renforcer le système de monitoring en Méditerranée pour les éléments principaux de la biodiversité</i>	13

<i>IV.6. 4 Renforcement du mécanisme régional de collecte, de compilation et de circulation de l'information sur les espèces invasives non indigènes</i>	13
<i>IV.6. 5 Elaboration d'une liste de références pour les types d'habitat pélagiques</i>	14
<i>IV.6. 6 Assistance aux pays pour mettre en œuvre les plans d'action régionaux pour les espèces menacées</i>	14
<i>IV.6. 7 Plan d'action pour la conservation des tortues marines en Méditerranéenne</i>	15
<i>IV.6. 8 Plan d'action pour la conservation des cétacés en Méditerranée</i>	16
<i>IV.6. 9 Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux listées en annexe II du protocole ASP/BD</i>	16
<i>IV.6. 10 Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (Chondrichthyans) en Méditerranée</i>	17
<i>IV.6. 11 Mise à jour des calendriers des plans d'action régionaux: tortues, oiseaux et poissons cartilagineux</i>	17
<i>IV.6. 12 Elaboration du plan d'action pour les habitats marins obscurs en Méditerranée (grottes, canyons, etc)</i>	17
<i>IV.6. 13 Aider les pays pour la création d'ASPIM en haute mer: Aider les Parties à préparer des dossiers de présentation pour les sites potentiels d'ASPIM</i>	18
<i>IV.6. 14 Mise en œuvre du projet MedMPAnet</i>	19
<i>IV.6. 15 conférence méditerranéenne sur les aires marines protégées en termes d'objectifs CDB et SAP BIO</i>	22
<i>IV.6. 16 évaluation de la représentativité et de l'efficacité des aires marines et côtières protégées</i>	22
IV.7. Difficultés rencontrées et leçons tirés.....	22
IV.8. Projet de recommandations	22
IV.9. Projet de décisions	22
V. Objectif 4	23
V.1. Résultats escomptés	23
V.2. Composantes du PAM et/ou d'autres partenaires concernés.....	23
V.3. Indicateurs / Résultats.....	23
V.4. Résultats finaux.....	23
V.5. Budget total dépensé ou engagé/par rapport au budget approuvé (en %)......	23
V.6. Principales réalisations	24
<i>V.6. 1. Développement et élaboration d'un projet régional visant à aider les pays à résoudre la question du CC et ses impacts sur les habitats naturels marins et les spp</i>	24
<i>V.6. 2. Élaboration d'un premier ensemble d'indicateurs d'impact du changement climatique sur la biodiversité dans les aires spécialement protégées en concertation avec les experts concernés.</i>	24
V.7. Difficultés rencontrées et leçons tirés.....	24
V.8. Projet de recommandations	24

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS ENGAGÉES PAR LE CAR/ASP DEPUIS LA DIXIÈME RÉUNION DES POINTS FOCaux POUR LES ASP (Mars 2011- Avril 2013)

I. INTRODUCTION

Le présent rapport a été élaboré par le Centre des Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) pour informer ses Points focaux (PF) pour les Aires Spécialement Protégées (ASP) lors de leur Onzième réunion (Rabat, Maroc, 1-5 Mai 2013) des activités que le CAR/ASP a entreprises depuis la dixième réunion.

Le rapport couvre la période allant du 31 Mars 2011 au 30 Avril 2013 et renter dans le cadre du deuxième programme de travail biennal préparé dans le contexte des priorités stratégiques quinquennales adoptées lors de la réunion des Parties contractantes à Marrakech les 3-5 Novembre 2009.

Pour l'exercice biennal 2012-2013 , le programme de travail du CAR/ASP focalise essentiellement sur : i) l'évaluation des progrès en termes de mise en œuvre du PAS BIO et sa mise à jour ii) la contribution à la définition d'un Bon Etat Ecologique et les cibles pour la Méditerranée, dans le cadre de l'approche éco systémique. iii) appuyer le développement d'un réseau méditerranéen représentatif d'aires marines et côtières protégées, iii) la conservation des espèces menacées et l'utilisation durable des éléments de biodiversité iv) Maintenance et mise à jour du CHM (Centre d'Echange d'Informations) sur la Biodiversité et les MedSIG.

Il faut noter qu'un certain nombre d'actions prévues dans le programme d'activités de 2012- 2013 n'ont pas été mises en œuvre pour cause de retard et de réduction dans les fonds MTF disponibles.

II. Objectif 1	CONVENTION DE BARCELONE, PROTOCOLES ET STRATEGIES DUMENT APPLIQUES (THEME I : Gouvernance)
II.1. Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de l'obligation redditionnelle au plan institutionnel - Déficiences d'application corrigées : Les Parties Contractantes sont appuyés pour atteindre les objectifs de la convention de Barcelone, les protocoles et les stratégies adoptées. - Les connaissances et les informations sont gérées et communiquées d'une façon efficace
II.2. Composantes du PAM et/ou d'autres partenaires concernés	<p>CAR/ASP MEDU, UICN ACCOBAMS, CGPM, CdL</p>
II.3. Indicateurs / Résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les Parties Contractantes sont tenues au courant des questions horizontales et émergentes du PAM conformément aux procédures internationales et régionales de l'ONU (comme la gestion axée sur l'écosystème ; la gouvernance de la haute mer et la planification spatiale maritime) - les données marines et côtières sont mises à disposition des parties contractantes
II.4. Résultats finaux	<ul style="list-style-type: none"> - Trois ASPIM évaluées (Reserve marine Banc des Kabyles/Îles Habibas/AMP de Portofino) - PAS BIO évaluée et mis à jour avec le plan d'action stratégique CDB pour la biodiversité 2011-2020 et l'Approche Ecosystémique - Les questions de la gouvernance de la haute mer sont suivies régulièrement; Les documents politiques sont préparés et les conseils juridiques et techniques sont apportés au CP; le travail du PAM sur la gouvernance en haute mer est projeté à l'échelle régionale et mondiale. - Maintenance et poursuite de la mise en place du mécanisme de Centre d'Echanges régional et thématique sur la biodiversité et d'un infosystème MedGIS sur la biodiversité.
II.5. Budget total dépensé ou engagé/par rapport au budget approuvé (en %)	<ul style="list-style-type: none"> - SAPBIO: 100% du budget MTF pour 2012-2013 - Projet MedOpenSeas: 55% du budget EcAp pour 2012-2015
II.6. Principales réalisations	<p>Depuis 2008, le CAR/ASP, dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations unies pour</p>

<p>II.6.1. Gouvernance améliorée en haute mer</p>	<p>l'environnement (PNUE), avait mis en œuvre le projet "MedOpenSeas" afin d'identifier et d'établir des aires marines protégées (AMP) en haute mer, y compris en eaux profondes. L'objectif principal de ce projet consiste à promouvoir la mise en place d'un réseau écologique représentatif d'AMP en Méditerranée dans le cadre du protocole ASP/BD portant sur l'établissement des aires spécialement protégées d'Importance méditerranéenne (ASPIM). Ce projet est appuyé financièrement par la Commission Européenne, et se trouve actuellement dans sa troisième phase.</p> <p>La première phase du projet, achevée fin 2009, a permis l'identification de 12 aires de conservation prioritaire en haute mer, y compris en eaux profondes. Ces aires prioritaires pourraient être candidates à l'inclusion dans la liste des ASPIM et/ou être recommandées pour inclusion dans d'autres cadres, comme les zones d'importance écologique ou biologique (ZIEB) établies dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique(CDB).</p> <p>L'objectif de la deuxième phase du projet, qui s'est achevée début 2012, consistait à apporter un appui au Parties voisines des aires prioritaires susmentionnées pour les aider à évaluer et éventuellement à présenter la candidature de ces sites pour inclusion dans la liste des ASPIM, conformément aux dispositions du protocole ASP/BD. Le CAR/ASP a facilité ce travail préparatoire, y compris les campagnes océanographiques et les négociations avec les parties prenantes. Le programme d'action de la deuxième phase comprend la mise en place de groupes de travail ad hoc, composés de représentants des pays limitrophes des aires prioritaires de la mer d'Alboran (Algérie, Maroc, Espagne) et du golfe du Lion (France, Espagne).</p> <p>Les activités de la troisième phase, qui est en cours, ont commencé en décembre 2012 et mettent l'accent sur la planification spatiale et l'évaluation de trois aires prioritaires: la mer Adriatique, La Mer d'Alboran et les aires du Canal de Sicile/Plateau tunisien. Le processus dans la Mer d'Alboran tire profit du travail préparatoire initial et d'une réunion des parties prenantes en 2011, organisée lors de la deuxième phase du projet.</p> <p>Le CAR/ASP s'engage actuellement dans la préparation de réunions avec les représentants des pays voisins de ces trois sites, afin de présenter les processus proposés et de discuter de la faisabilité de la mise en place de groupes de travail multilatéraux. Entre-temps, le travail consistant à compiler les rapports et à étudier la compréhension actuelle de la biodiversité pour chacune des aires prioritaires a déjà été engagé.</p> <p>Le CAR/ASP a élaboré une plate-forme en ligne pour le projet MedOpenSeas, appelée Seasketch, qui facilite la planification des ASPIM dans des aires à l'intérieur et au-delà des juridictions nationales. L'espace de travail Seasketch cumule les couches cartographiques collectées par le CAR/ASP et ses partenaires, y compris les aires de gestion existantes et proposées ainsi qu'une sélection des données biologiques et physiques. Il est prévu que l'outil Seasketch puisse servir pour appuyer les discussions préalables et postérieures aux réunions portant sur les ASPIM en haute mer et pour contribuer à mieux renforcer la planification des AMP en Méditerranée.</p>
----------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Une note sur la création d'Aires Marines Protégées au-delà des juridictions nationales ou dans des zones en mer Méditerranée pour lesquelles les limites de souveraineté ou de juridiction ne sont pas encore définies, a été préparée dans le cadre de la deuxième phase du projet et a été publiée sur papier et en ligne. Les détails sur l'évolution du projet sont disponibles dans le document (UNEP(DEPI)/MED WG.382 /Inf.5)</p>
<p>II.6.2. Mise à jour du programme stratégique afin de protéger la biodiversité marine et côtière (SAPBIO) avec le plan d'action stratégique CDB pour la biodiversité 2011-2020 et l'approche éco systémique</p>	<p>Les activités proposées par le CAR/ASP sous cet intitulé consistent à évaluer la mise en œuvre du SAP BIO et à redéfinir, s'il y a lieu, les priorités à l'échelle nationale et régionale.</p> <p>À cet égard, le CAR/ASP a organisé la quatrième réunion du comité consultatif du PAS BIO à Malaga (Espagne) le 4 Juillet 2012 ainsi que la troisième réunion des Correspondants Nationaux du PAS BIO (4-6 Juillet 2012). Le processus et la feuille de route ont été discutés avec les représentants des Parties. Des fiches d'information ont été distribuées aux Correspondants Nationaux du PAS BIO et aux Points Focaux des ASP ainsi qu'aux membres du Comité Consultatif avec des informations permettant l'évaluation des PAS BIO.</p> <p>Par ailleurs, une étude consultative, établie par une équipe d'experts internationaux et un consortium d'universités, a été engagée pour entreprendre une analyse prospective et intégrée des niveaux politiques et techniques du degré de mise en œuvre en ce qui concerne les documents adoptés, y compris les PAN et PAR, et pour apporter des propositions et des recommandations adéquates permettant d'améliorer leur mise en œuvre. Une réunion d'experts visant à approfondir l'évaluation des progrès en matière de mise en œuvre des PAS BIO est appelée à se tenir les 2 et 3 Mai à Malaga (Espagne). Les documents (UNEP(DEPI)/MED WG.382/5) et (UNEP(DEPI)/MED WG.382 /Inf.3) donnent les résultats de l'évaluation et le processus suivi pour la réaliser.</p>
<p>II.6.3. Évaluation régulière des ASPIM</p>	<p>La procédure de révision ordinaire périodique des ASPIM concerne, pour l'exercice biennal en cours, les ASPIM faisant partie de la liste de 2005. Cela concerne la réserve marine du Banc des Kabyles et les îles Habibas (Algérie), et les aires marines protégées de Portofino (Italie). Les résultats de cette révision périodique ordinaire sont disponibles en détail dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.382/6.</p>

II.6.4. Maintenance et développement du mécanisme régional et mécanisme d'échange d'informations(CHM) à propos de la biodiversité et du système d'information sur la biodiversité MedGIS

En ce qui concerne la collecte et la diffusion des informations, Le CAR/ASP veille à finaliser et à maintenir les instruments suivants :

Mécanisme d'échange d'informations Méditerranéen (CHM) sur la biodiversité:

Afin de fournir aux Parties Contractantes des informations pertinentes et les plus actualisées sur la biodiversité en Méditerranée, le CAR / ASP a mis en place un nouveau site web avec une nouvelle structure pour le Centre d'Echange Méditerranéen sur la biodiversité. Le site web du CHM doit être considéré comme un nœud central pour la diffusion de l'information. Cependant le site web du CAR/ASP sera consacrée à promouvoir les activités menées.

L'application web Formulaire standard des données (FSD) 2.0 :

Afin d'aider les pays à établir des inventaires pour les sites d'intérêt de conservation, le CAR/ASP a mis en place une base de donnée et une version informatisée du Formulaire standard des données(FSD). L'application Web à une interface conviviale permettant d'aider l'utilisateur dans la phase cruciale du remplissage du FSD en apportant des règles de validation, et des fiches d'interprétation pour les habitats et les espèces. Chaque partie possède son propre registre auquel on peut accéder par mot de passé, donnant accès à des statistiques utiles comme l'occurrence des espèces et des habitats menacés, les impacts et les utilisations des sites et le statut de protection. La FSD Administrateur du site est également un instrument développé dans le cadre du mécanisme d'échange d'informations sur la diversité et est accessible à l'adresse <http://sdf.medchm.net>

Le système d'information géographique méditerranéen sur la biodiversité (MedGIS):

le système d'information géographique s'est avéré crucial pour la conservation de la biodiversité, la planification spatiale et la prise de décision. À cet effet le CAR/ASP a mis en place le système d'information géographique méditerranéen sur la biodiversité ou mettre à disposition des pays méditerranéens des instruments utiles fournissant des informations géographiques à jour et précises sur les habitats clé, les aires vitales pour les espèces menacées et toutes autres informations sur les caractéristiques de la Méditerranée. Le système est convivial et ne nécessite pas de compétence particulière. MedGIS est également un instrument développé dans le cadre du système d'information géographique méditerranéen sur la biodiversité et est accessible à l'adresse <http://medgis.medchm.net>

Des informations complémentaires sur le développement des trois outils mentionnés en dessus (CHM, MEDGIS, FSD) sont disponibles dans les documents UNEP(DEPI)/MED WG.382/14 et UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.14.

Site web du CAR/ASP

Le CAR/ASP a veillé à améliorer son site Web et à en faire un instrument précieux permettant de donner des informations précises sur différentes activités.

<p><i>II.6.5 Renforcer le mécanisme régional et sous régional de collecte des données et de diffusion des informations sur les espèces invasives non indigènes</i></p>	<p>Le CAR/ASP a publié et diffusé quatre bulletins d'information en anglais, depuis la dernière réunion des PF des ASP, au rythme de deux éditions par an. Ces publications résument les activités principales, les résultats et les produits du CAR/ASP dans ses différents champs d'activité. Elles ont été transmises par mail à la totalité de la liste mailing du CAR/ASP et ont été publiées en ligne sur le site Web du CAR/ASP.</p> <p><u>Une plate-forme en ligne pour le projet MedOpenSeas</u></p> <p>Comme mentionné plus haut dans ce document, le CAR/ASP a développé une plate-forme en ligne pour le projet MedOpenSeas, appelée Seasketch, qui facilite la planification des ASPIM dans des zones à l'intérieur et à l'extérieur des juridictions nationales. L'espace de travail Seasketch réunit les couches cartographiques collectées par le CAR/ASP et ses partenaires, y compris les aires de gestion existantes et proposées ainsi qu'une sélection de données biologiques et physiques. Il permet le chat simultané de plusieurs parties prenantes en même temps, permettant des dessins sur les cartes et l'échange de ces images en temps réel. Il est prévu que l'instrument Seasketch puisse aider les discussions préalables et postérieures à propos des ASPIM en haute mer et puisse contribuer à consolider davantage la planification des AMP en Méditerranée. Adresse: http://www.seasketch.org/#projecthomepage/50ec2c788aba407518518a4c/about.</p> <p><u>Une base de données en ligne pour les aires marines protégées en Méditerranée (MaPAMed)</u></p> <p>Le CAR/ASP et le réseau MedPAN, ont mis en place une base de données en ligne pour les aires marines protégées en Méditerranée (MaPAMed, www.mapamed.org). L'élaboration de la base de données MaPAMed se fonde sur la nécessité d'avoir un centre d'information qui collecte et structure les informations existantes au sujet des AMP en Méditerranée. Cette base de données a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'améliorer l'accès aux données, • d'appuyer l'analyse et l'évaluation de l'état et des tendances observées au sein du réseau d'AMP • d'identifier les questions qui concernent l'écologie et la gestion à plus grande échelle. <p><u>Espèces marines non-indigène invasives en Méditerranée(MAMIAS):</u></p> <p>comme prévu par le plan d'action concernant l'introduction des espèces et les espèces invasives en Méditerranée, le CAR/ASP, en collaboration avec le « Hellenic Centre for Marine Research (HCMR) », a développé un premier projet de système régional pour collecter les analyses et diffuser les informations à propos des espèces non indigène et invasives conformément à l'étude de faisabilité réalisée au cours du dernier exercice biennal. La base de données en ligne sur des espèces marines invasives en Méditerranée (MAMIAS, www.mamias.org) apporte des informations sur les espèces invasives non indigènes en Méditerranée (liste des espèces</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>étrangères, liste des espèces marines invasives, liste des vecteurs, etc...) Et permet l'utilisation de différents filtres pour trouver les données requises ainsi que l'établissement de différentes statistiques à l'échelle régionale et nationale à propos des espèces étrangères et invasives.</p> <p>Le système s'est déjà avéré utile pour la préparation des documents scientifiques sur les espèces marines introduites dans les eaux croates (mer adriatique orientale) et sur la mise à jour de la liste des espèces introduites dans les eaux tunisiennes. La proposition de développement plus important du système et de sa promotion dans la région méditerranéenne est présentée dans les documents UNEP(DEPI)/MED WG.382/14 et UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.14.</p> <p>Un document éducatif sur les espèces introduites et les espèces invasives dans la région méditerranéenne a été élaboré en collaboration avec l'université de Nice (France). Il s'adresse à un public plus large, aux O.N.G. et aux décideurs. Le document a été traduit et publié en anglais et en français.</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>II.7. Difficultés rencontrées et leçons tirées</p>	<p>Le retard dans la mise à disposition des fonds pour les activités en haute mer n'a pas permis leur lancement avant la fin de 2012. De plus, cette phase du projet ne bénéficie pas d'un budget permettant d'engager un consultant de référence comme c'était le cas pour les deux précédents.</p> <p>L'évaluation du PAS BIO a été entravée par une faible contribution de la part de la majorité des parties. De nouvelles charges de travail, notamment des projets entiers, ne doivent plus être confiées au CAR/ASP sans garantir en parallèle le renforcement des ressources humaines correspondantes.</p> <p>Les procédures de tri, de compilation et de valorisation de la documentation par les Parties avaient été bien gérées par le passé grâce à l'engagement de l'assistance nationale à toutes les parties qui le désiraient, mais la nouvelle approche des parties n'est plus favorable à cette approche. Il est clair que la question doit être réétudiée pour une meilleure procédure future de documentation à l'échelle régionale.</p>
<p>II.8. Projet de recommandations</p>	<p>Que les Parties voisines concernées des trois aires prioritaires: La mer adriatique, La Mer d'Alboran et les aires du Canal de Sicile/Plateau tunisien poursuivent les concertations pour proposer ASPIM dans ces aires.</p> <p>Que le CAR/ASP poursuive la tâche de collecte, de compilation et de circulation des informations dans le cadre de la mise en œuvre du protocole ASP/BD.</p>
<p>II.9. Projet de décisions</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Proposition de nouvelle ASPIM à inscrire sur la liste. · Accomplir, durant le biennium 2014-2015, la révision périodique ordinaire des vingt deux ASPIM inscrites sur la Liste en 2001, 2003, 2008 et 2009, selon les procédures adoptées par les Parties Contractantes : · Propositions de modification des annexes I et II au Protocole ASP/DB · Adopter le PASBIO mis à jour.

III. Objectif 2	DEVELOPPEMENT DURABLE DES ZONES COTIERES RENFORCEE (Thème II : Gestion intégrée de la zone côtière)
Résultats attendus	La gestion des zones côtières assure un bon équilibre entre le développement et la protection (développement durable des zones côtières)
III.2. Composantes du PAM et/ou autres partenaires concernés	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - CAR/PAP, Plan Bleu, MEDU, CAR/PP, INFO/CAR - Région d'Andalousie - Ministère de l'Environnement de l'Espagne - Ministère de l'Environnement du Monténégro.
III.3. Indicateurs/ Résultats	Les questions relatives à la biodiversité intégrées dans au moins 3 processus de GIZC
III.4. Résultats finaux	- Lancement du CAMP Monténégro
III.5. Budget total dépensé ou engagé/par rapport au budget approuvé (en %)	(% des termes d'engagement) Budget GIZC : 100% (MTF 2012-2013)

<p>III.6 Principales réalisations</p> <p><i>III.6.1 mise en œuvre du protocole GIZC grâce à des initiatives locales et politiques spécifiques</i></p>	<p>III.6.1.1 Réalisation des activités liées à la biodiversité dans le cadre de CAMP Almeria</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une réunion qui s'est tenue à Almeria, (Juin, 2011) a aidé à déterminer les besoins en SIG pour ce qui concerne l'analyse de l'interaction des besoins de conservation avec la pêche et les autres activités humaines. • La deuxième réunion du groupe d'experts visant à appuyer le développement du projet singulier "utilisation durable de l'environnement marin" a été organisée dans le cadre de CAMP Levante de Almeria. La méthodologie proposée a été validée et les données spatiales disponibles ont été présentées. • La conférence finale de présentation de CAMP Levante de Almeria (Almeria, Mai 2012) a présenté les résultats obtenus, y compris ceux qui portent sur la biodiversité et la cartographie SIG. <p>III.6.1.2 Réalisation des activités liées à la biodiversité dans le cadre de CAMP Monténégro</p> <p>Le travail d'adaptation des activités de MedMPAnet aux questions de la biodiversité pour le CAMP Monténégro a été entrepris, y compris les synergies avec PAP/CAR et CP/CAR grâce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A la définition des termes de référence, des budgets et les activités détaillées pour l'élaboration des contrats ainsi que les Mémoires d'accord portant sur le développement d'une aire protégée dans la baie de Kotor et le choix par appel d'offres d'une équipe un même de développer les activités sur le terrain pour une quantification écologique • au travail avec les autorités du Monténégro et avec l'équipe choisie pour coordonner les activités de MedMPAnet et de CAMP <p>Élaboration des Mémoires d'Accord et négociations avec les autorités pour le transfert par les experts des informations de base de MedMPAnet au CAMP Monténégro, y compris pour la viabilité économique des activités écologiques.</p>
<p>III.7 Difficultés rencontrées et leçons tirées</p>	<p>CAMP Monténégro n'avait pas assez de financement MTF comme prévu initialement. Des alternatives d'atténuation adaptative ont été trouvées grâce à des synergies avec les activités prévues dans le cadre du projet MedMPAnet.</p>
<p>III.8. Projet de recommandations</p>	<p>Pas de recommandations pour cet objectif</p>

IV. Objectif 3	PERTE DE BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE REDUITE (Thème III: Biodiversité)
IV.1. Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Les services écosystémiques rendus par le milieu marin et côtier identifiés et évalués - Conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (vision stratégique, nouveaux objectifs dans le contexte post-2010, y compris la pêche, les eaux de ballast , les espèces non indigènes), et les espèces menacées et en danger. - Réseau des aires marines et côtières protégées (AMP), y compris les aires se trouvant en dehors des juridictions nationales, élargies, améliorées et bien gérées
IV.2. Composantes du PAM et/ou autres partenaires concernés	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - CAR/BP, CAR/PAP, MEDU, Plan Bleu, REMPEC - ACCOBAMS - FAO, CGPM - UICN - partenaires nationaux - partenaires au plan d'action pour les tortues - partenaires au plan d'action pour la conservation des oiseaux énumérés en annexe II du protocole ASP/BD - partenaire au plan action pour les poissons cartilagineux - WWF MedPO - MED PAN
IV.3. Indicateurs / Résultats	<ul style="list-style-type: none"> - 20 experts formés sur des questions liées aux services des écosystèmes - au moins 2 projets pilotes pour l'établissement d'ASPIM commune et des plans de gestion rédigés - de nouvelles AMP créées avec leur plan de gestion - des lignes directrices et des instruments de formation sur les AMP élaborées et mises à disposition - une conférence méditerranéenne sur les aires marines protégées organisée - 3 plans de gestion d'ASPIM mis à jour pour inclure l'approche de gestion axée sur l'écosystème - 200 responsables d'aires marines protégées formés - 1 Atlas de la distribution des herbiers en Méditerranée, - 1 liste de référence des types d'habitat pélagiques établie, - 2 plans d'action mis à jour sur les espèces menacées ; - le plan d'action sur les habitats maritimes obscurs en Méditerranée préparé, - une liste de références taxonomiques préparée. - 2 pays ont bénéficié d'un appui pour le monitoring des herbiers de Posidonie - 3 pays ont bénéficié d'une assistance pour le monitoring et l'exécution en matière de convention et de stratégie des eaux de ballast.

<p>IV.4. Résultats finaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - De nouvelles AMP créées avec leur plan de gestion - Des Lignes Directrices et des instruments de formation sur les AMP ont été élaborés et mis à disposition - une conférence méditerranéenne sur les aires marines protégées organisée - 200 responsables d'aires marines protégées formés - 1 liste de référence des types d'habitat pélagiques établie, - 3 plans d'action sur les espèces menacées mis à jour; - le plan d'action sur les habitats maritimes obscures en Méditerranée a préparé, - 1 une liste de références taxonomiques préparée. - 2 pays ont bénéficié d'un appui pour le monitoring de tortues de mer. - 1 bénéficié d'une assistance pour le monitoring des Bio-concrétions coralligène et autre calcaires - 3 pays ont bénéficié d'une assistance pour le monitoring des mammifères marins - Un Project a été préparé pour aider les pays dans le monitoring des habitats principaux
<p>IV. 5. Budget total dépensé ou engagé/par rapport au budget approuvé (en %)</p>	<p>% (en termes d'engagements), 16% du budget MTF approuvé pour 2012-2013 et 80% du budget rendu disponible. 76% du budget MedP pour 2012-2013 Projet MedOpenSeas: 55% du budget EcAp pour 2012-2015</p>
<p>IV.6 Principales réalisations</p> <p>IV.6.1. Aider les pays à mettre en œuvre des études de cas sur des sites pilotes en ce qui concerne les services fournis par les écosystèmes maritimes et côtiers</p> <p>IV.6.2. Cartographie des herbiers, des autres assemblages et des habitats d'importance particulière pour l'environnement marin dans les aires Méditerranéennes</p>	<p>Une session de formation sur les valeurs économiques des services durables fournis par les écosystèmes marins Méditerranéens et sur les effets économiques des aires marines et côtières protégées est prévue pour le second terme de 2013. Les aires d'études proposées feront partie les sites pilotes du Projet MedMPAnet. Le CAR/ASP cherche à obtenir la collaboration de Blue Plan et d'autres partenaires concernés.</p> <p>Un formulaire conceptuel de projet sur l'inventaire et la cartographie des habitats clé visant à étendre le réseau des ASPIM a été rédigé et soumis en décembre 2012, à la fondation MAVA. Le bureau d'administration de la fondation MAVA a exprimé son intérêt pour apporter son soutien au projet soumis et a demandé au CAR/ASP d'élaborer la proposition du projet dans sa totalité. Le projet qui doit durer 30 mois doit mettre l'accent sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la cartographie des habitats clé et l'élaboration d'un Atlas de distribution en Méditerranée - la proposition de nouvelles ASPIM en prenant en considération la distribution des habitats clé afin d'étendre le réseau d'ASPIM et sa représentativité. <p>Des discussions sont en cours avec les pays éligibles concernés, pour définir les sites pilotes et le calendrier de mise en œuvre.</p> <p>Il faut noter que les activités prévues dans ce chapitre pour l'exercice biennal en cours seront mises en œuvre comme contribution du CAR/ASP au projet susmentionné.</p>

<p>IV.6. 3 Renforcer le système de monitoring en Méditerranée pour les éléments principaux de la biodiversité</p>	<p>IV.6. 3.1 La définition du Bon Etat Ecologique et des cibles pour les Objectifs Ecologiques dans le cadre de l'approche écosytémique Méditerranée</p> <p>Le travail d'appui à l'unité de coordination du PAM a été entrepris pour la définition des objectifs de bon état écologique et les cibles, dans le cadre du processus d'Approche Eco systémique au sein du PNUE/ PAM.</p> <p>Le travail d'appui à l'unité de coordination du PAM a été engagé pour l'élaboration des indicateurs correspondants et pour les objectifs écologiques correspondant à la biodiversité et à la pêche, y compris de solides échanges de collaboration avec la CGPM pour la dernière utilité mentionnée. Une contribution importante a également été apportée à l'élaboration des indicateurs correspondants et aux objectifs de pollution correspondant, et des objectifs écologiques des GIZC ont finalement été discutés lors d'une réunion de coordination ECAP avec les experts des Parties en Avril 2013 à Athènes, en Grèce.</p> <p>IV.6. 3. 2 Assistance aux pays pour effectuer des missions de terrain, la surveillance et la cartographie de la biodiversité</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre du "Plan d'action régional pour la conservation des coralligènes et des bio-concrétions calcaires en Méditerranée " adopté par Les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone au cours de leur 16ème Réunion Ordinaire (Marrakech, Novembre 2009), le CAR/ASP a soutenu l'Institute « Archipelagos » (Grèce) à mettre en place un système de surveillance pour les coralligènes et autres bio-concrétions calcaires, grâce à des techniques de cartographie, en mer Égée orientale.</p> <p>Un atelier de formation régionale a également été organisé en marge de ce travail de terrain, (Juin 2012 dans l'île Fourni, Grèce). Ces cours visaient à apporter une formation exhaustive en matière de méthodologie standardisée (le même protocole de cartographie) pour le monitoring des récifs coralligènes dans le but d'assurer leur conservation.</p>
<p>IV.6. 4 Renforcement du mécanisme régional de collecte, de compilation et de circulation de l'information sur les espèces invasives non indigènes</p>	<p>Une réunion d'experts ad hoc a été organisée en Novembre 2011 à Tunis pour discuter d'un plan opérationnel pour la mise en place d'un mécanisme régional permettant de collecter, de compiler et de circuler les informations sur les espèces invasives non indigènes en Méditerranée, suite à une étude de faisabilité préparée pour le CAR/ASP.</p> <p>La structure d'un mécanisme complet et exhaustif a été soulignée avec trois étapes comprenant, entre autres, les réseaux nationaux de collecte de données, une base de données méditerranéenne et un système d'alerte régional. Des détails supplémentaires sont disponibles dans la section II.6.5 "Les espèces marines étrangères invasives en Méditerranée (MAMIAS)"</p>

<p>IV.6. 5 Elaboration d'une liste de références pour les types d'habitat pélagiques</p>	<p>Étant donné la nécessité de compléter les instruments pour les inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt de conservation (Le Formulaire Standard de Données (FSD), La liste de références des types d'habitats marines pour la sélection de sites à inclure dans les inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt de conservation et la liste de référence des types d'habitats côtiers pour le choix de sites à inclure dans les inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt de conservation) fournis aux pays méditerranéens pour les aider à identifier et à évaluer leurs habitats maritimes et côtiers, le CAR / ASP a préparé un document de travail (UNEP (DEC) / MED WG.382/11) dans lequel un projet de liste de référence des types d'habitats pélagiques est présentée en vue d'être finalisée par une consultation approfondie d'experts multidisciplinaire.</p>
<p>IV.6. 6 Assistance aux pays pour mettre en œuvre les plans d'action régionaux pour les espèces menacées</p>	<p>IV.6. 5.1 Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée:</p> <p><u>Renforcement des capacités pour la conservation du phoque moine de Méditerranée</u></p> <p>Le CAR/ASP, en coordination avec le point focal de la Grèce, a apporté son appui à l'Institut « Archipelagos » pour la surveillance et le suivi de la population des phoques moines et de leurs habitats sur L'île Fourni. Cette action a également permis d'organiser le premier atelier de formation régional sur le phoque moine de Méditerranée (<i>Monachus monachus</i>) (Juin, 2012 sur L'île Fourni) l'atelier a réuni six participants de toute la Méditerranée. L'objectif principal de cette session de formation consistait à apporter et à partager les connaissances, et à échanger les expériences en matière de menaces, ainsi que les pratiques de gestion et de conservation affectant les espèces. Cela a été effectué par le biais de cours, de séminaires, de discussions et d'enquêtes sur le terrain à propos de sujets portant notamment sur le monitoring du phoque moine, des techniques d'enquête, et du recours aux méthodologies de photo-identification dans le but d'unifier les techniques et les approches utilisées pour le monitoring de ces espèces.</p> <p><u>Mise en place de programmes régionaux/sous régionaux pour la protection du phoque moine</u></p> <p>Comme convenu lors de la réunion des parties contractantes à la Convention de Barcelone (Marrakech, 2009), les pays méditerranéens ont confirmé leur engagement en faveur de la récupération des espèces et ont proposé que le CAR/ASP prépare des programmes sous régionaux distinctifs dans le but d'une formulation d'un plan régional pour les activités prioritaires afin d'assurer une conservation immédiate du phoque moine dans toute la Méditerranée.</p> <p>À cet égard, le CAR/ASP a apporté son assistance à Chypre et à la Turquie pour préparer / mettre à jour leur plan d'action national pour la conservation du phoque moine de Méditerranée. Par ailleurs, le plan d'action sous régional pour la Conservation/gestion du phoque moine dans les zones du bassin méditerranéen où l'espèce est censée exister en faible densité a été élaboré.</p> <p>Sur la base de ces Plans d'Action et d'autres documents de référence, une stratégie méditerranéenne pour la gestion du phoque moine, présentée dans le document (UNEP (DEPI)/MED WG.382/9) est élaborée. La stratégie est le résultat d'une large consultation parmi un groupe d'experts choisis qui travaillent sur le sujet en Méditerranée et ailleurs.</p>

IV.6. 7 Plan d'action pour la conservation des tortues marines en Méditerranéenne

La 4^{ème} conférence méditerranéenne sur les tortues marines s'est tenue à Naples, Italie du 7 au 10 Novembre 2011. La conférence était organisée par la Stazione Zoologica Anton Dohrn sous l'égide de trois conventions: Convention de Barcelone, Convention de Berne et Convention de Bonn. La conférence s'est déroulée en présence de plus de 100 participants provenant essentiellement de pays méditerranéens mais également d'autres régions. Grâce à la contribution du CAR/ASP, plus de 20 participants ont été pris en charge pour leur permettre de participer à cet événement important.

Le Comité d'organisation de la 5^{ème} conférence est mis en place et en cours de discuter le lieu et la date.

Dans le cadre des efforts de renforcement des capacités pour la conservation des espèces menacées, le CAR/ASP a organisé les actions suivantes sur le terrain :

- Marquage par transmetteur satellitaire de deux tortues marines dans le sud du Liban en collaboration avec la station Zoologique de Naples et la réserve naturelle de Tyr.(Juillet, 2012)
- Suivi des aires de nidification des tortues caouanne dans l'île de Kuriat (Tunisie), en collaboration avec l'institut national des sciences et technologies de la mer (INSTM) et l'Agence pour la protection et l'aménagement du Littoral (APAL) (Août, 2012).

Dans le but d'appuyer les initiatives de sensibilisation au sujet de la biodiversité marine/côtière, le CAR/ASP a collaboré avec le ministère de l'Environnement de la Tunisie pour l'organisation d'une journée de sensibilisation au sujet des tortues marines (Monastir, Tunisie, Octobre 2012).

<p>IV.6. 8 Plan d'action pour la conservation des cétacés en Méditerranée</p>	<p>Le CAR/ASP a participé à l'organisation des réunions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la deuxième conférence biennale sur la conservation des cétacés dans les pays de la Méditerranée du Sud. (El Jedida, Maroc, Octobre 2011) • l'atelier de la Méditerranée du Sud sur la mise en œuvre d'ACCOBAMS (Hammamet, Tunisie, Juin 2012) • Le réseau national de l'échouage des cétacés: fonctionnement et organisation (Salambô, Tunisie, Mai2012) • La 27ème conférence annuelle de la société européenne pour la recherche sur les cétacés (Setubal, Portugal, Avril 2013) • le IX séminaire européen sur les mammifères marins: Biologie et conservation (Valencia, Espagne, Septembre 2012) • module sur l'étude des cétacés pour les cours de Master sur l'environnement (Tunis, Tunisie, Mars 2013) <p>Dans le cadre de son assistance à la mise en œuvre de la conservation et du monitoring des cétacés en Méditerranée, le CAR/ASP a apporté son appui au fonctionnement des projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cétacés pélagiques de la Sardaigne du Nord-est, mis en œuvre par la fondation CIMA et l'Université Sassari • Projet de recherche sur le sanctuaire des cétacés (zone de Pelagos), mis en œuvre par l'institut de recherche Tethys. • Le projet sur les dauphins Ioniens (Grèce), mis en œuvre par l'institut de recherche Tethys. <p>Le CAR/ASP collabore avec le secrétariat permanent d'ACCOBAMS pour organiser un atelier sur l'impact du changement climatique sur l'environnement maritime en 2013.</p> <p>L'atelier vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir une base de connaissances sur la prédiction du changement climatique et ses impacts sur les environnements maritimes dans les mers Noire et Méditerranée • déterminer les conséquences du changement climatique sur les espèces migratoires, en particulier les cétacés dans les mers Noire et Méditerranée et les tortues en Méditerranée • identifier les lacunes en matière de connaissances et les éventuels sujets d'intérêt pour des recherches futures
<p>IV.6. 9 Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux listées en annexe II du protocole ASP/BD</p>	<p>Dans le but de mettre à disposition des chercheurs, des universités et de toutes les personnes intéressées, les données collectées de 2005 à 2010 au sujet des oiseaux aquatiques en Libye, un travail de référence important intitulé " Atlas des oiseaux hivernants en Libye" a été préparé et publié en anglais et en arabe, en 2011.</p> <p>La préparation et l'édition de l'Atlas a pu être réalisée grâce à la collaboration entre le CAR/ASP, l'Agence Générale de l'Environnement (Environment General Authority ,EGA), l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique - Eurasie (AEWA), Wetland International (WI), l'Institut pour la Protection de l'Environnement et la Recherche (ISPRA, Italie), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS, France) le Ministère français de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, le Conservatoire du littoral (CdL, France) et l'Agence de l'Eau (France).</p>

<p>IV.6. 10 Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (Chondrichthyans) en Méditerranée</p>	<p>Le CAR/ASP a finalisé le travail de 2010-11 sur l'amendement des Annexes II and III au Protocole, en améliorant l'évaluation scientifique mise à jour de certaines espèces d'éla smobran ches répertoriées en Annexe III, sur la base des contributions de certaines Parties avec l'intention de les inclure en Annexe II. La décision (IG.20/5) de la 17^{ème} COP de la Convention de Barcelone en février 2012 a accepté cet amendement.</p> <p>La collaboration avec la CGPM (la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée) et avec la Commission Européenne s'est manifestée lors de l'atelier sur l'inventaire des espèces d'éla smobran ches dans la zone de la CGPM, qui s'est tenu à Bruxelles, Belgique en novembre 2011.</p> <p>Des Lignes Directrices sur la pêche récréative des requins et des raies en Méditerranée ont été préparées et publiées en anglais et en Français.</p> <p>Une base de données sur les éla smobran ches à l'intention des spécialistes et des experts a été élaborée par le CAR/ASP.</p>
<p>IV.6. 11 Mise à jour des calendriers des plans d'action régionaux: tortues, oiseaux et poissons cartilagineux</p>	<p>En ce qui concerne la mise à jour et/ou les calendriers de travail des plans d'action relatifs à la conservation des tortues marines , et des espèces d'oiseaux listées en Annexe II du protocole ASP/BD et des poissons cartilagineux, une évaluation de la mise en œuvre de leurs anciens calendriers a été effectuée. Cette évaluation apparaît dans le document d'information (UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.11</p> <p>L'évaluation de la mise en œuvre de ces plans d'action a pris en compte le rapport d'activités du CAR/ASP pour les deux exercices biennaux (2009-2011/2012-2013), et les activités réalisées par les Parties contractantes comme requis par les calendriers adoptés.</p> <p>Les conventions multilatérales sur l'environnement, les organisations et les institutions régionales ainsi que les partenaires de ces plans d'action ont également été invités à faire état de leurs résultats en matière de conservation de ces espèces. Toutes les réponses reçues dans les délais ont été incorporées dans le document d'évaluation. Le projet des calendriers mis à jour est disponibles dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.382/8.</p>
<p>IV.6. 12 Elaboration du plan d'action pour la conservation des peuplements obscurs de la mer Méditerranée (grottes sous marines, canyons, etc)</p>	<p>Comme décidé lors de la dernière réunion des parties contractantes de Barcelone (Paris, Février 2012), le CAR/ASP a procédé au lancement de l'élaboration du plan d'action pour la conservation de la biodiversité des grottes et des canyons, qui complète les autres stratégies pour la conservation des espèces et des habitats menacés et en particulier le plan d'action pour la conservation des coralligènes et autres bio-concrétions calcaires en Méditerranée.</p> <p>Le projet du plan d'action méditerranéen pour la conservation des peuplements obscurs de la mer méditerranée (grottes, canyons, etc) sera discutée au cours d'une réunion ad hoc qui doit se tenir les 7 et 8 Mai 2013 à Marseille grâce au soutien de l'Agence Française des Aires Marines Protégées. Le projet est présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.382/10.</p>

<p>IV.6. 13 Aider les pays pour la création d'ASPIM en haute mer: Aider les Parties à préparer des dossiers de présentation pour les sites potentiels d'ASPIM</p>	<p>En plus des informations déjà reflétaient dans la section II.6.1 (Amélioration de la gouvernance de la haute mer) les actions suivantes ont été réalisées:</p> <p>La troisième réunion du comité pilote du projet (MedOpenSeas) d'appui à l'établissement des ASPIM en haute mer, y compris en eau profonde s'est déroulée à Tunis, Tunisie, en décembre 2011, suivie par une série de réunions spécifiques au Golf du Lion et Mer d'Alboran durant la seconde phase du Projet (voir II.6.1)</p> <p><u>Appui au groupe de travail Franco-espagnol sur le Golfe du Lion: mission consistant à établir un inventaire, et à collecter et à compiler les données environnementales disponibles à propos du golfe du Lion.</u></p> <p>À cet effet, le CAR/ASP a préparé pour le golfe du Lion, ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description de l'écologie du plateau et de la zone de pente du Golfe du Lion et l'identification des zones qui méritent d'être protégés. (UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.6) - Zones importantes pour la conservation des cétacés dans le plateau et zone de pente du Golfe du Lion: synthèse des données existantes sur les cétacés et leur menaces (UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.7) - Les oiseaux de mer dans le plateau et zone de pente du Golfe du Lion (UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.8) - La pêche dans le golf du Lion (UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.9) <p><u>Organisation d'une réunion du groupe (France –Espagne) travaillant sur le Golfe du Lion :</u></p> <p>En plus des autres réunions, Le CAR/ASP a organisé en décembre 2011 une réunion du groupe de travail Franco-espagnol dans le but de présenter aux représentants des pays le travail effectué par les experts engagés dans la mission de collecte et de compilation des données environnementales disponibles au sujet du Golfe du Lion.</p> <p>Les discussions entre les experts et les représentants des pays ont été fructueuses et ont permis à produire un nombre d'outputs, et en particulier le rapport de synthèse sur la description de l'écologie de la zone du plateau et du talus du golfe du Lion. (UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.6)</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

IV.6. 14 Mise en œuvre du projet MedMPAnet

Mise en place de mécanismes de coordination pour la gestion régionale d'AMP (Projet MedMPAnet)

Organisation de la réunion à mi-parcours du Projet MedMPAnet:

Le CAR/ASP a convoqué les 4-6 Juillet 2012, à Malaga (Espagne), la troisième réunion des correspondants nationaux du PAS BIO qui a servi d'atelier à mi-parcours pour le Projet MedMPAnet.

Développer les outils de communication et d'information et sensibiliser les parties prenantes principales aux valeurs et à l'importance des AMP

Le CAR/ASP est en train d'entreprendre les activités de communication principales suivantes :

- Compilation et diffusion du bulletin d'information électronique de MedMPAnet par le biais de la liste de mailing du CAR/ASP;
- Diffusion des résultats principaux du Project par le site web du Projet MedMPAnet, du site Web du CAR/ASP, du portail en commun de MedPartnership et des médias sociaux.
- Élaboration et diffusion de prospectus précisant les objectifs du projet et son champ d'action (première version en 2011; seconde version en 2012);
- Le projet a présenté un événement spécial lors du forum de 2012 sur les aires marines protégées en Méditerranée (Antalya, Novembre 2012);
- Le projet a apporté son appui à l'élaboration d'un site web pour le forum de 2012 et à la création d'un film sur les réseaux d'AMP en Méditerranée en collaboration avec le secrétariat du MedPAN.

Renforcer le réseau des Aires Marines Protégées (Projet MedMPAnet)

Définir les activités prioritaires requises pour la création d'AMP

Liban: suite à une évaluation rapide effectuée début Juin 2011, une mission de terrain a été entreprise sur trois sites choisis le long de la côte libanaise (Chikaa, Enfeh et Raoucheh) (Juin 2012), par une équipe d'experts nationaux et internationaux. Cette mission a également abouti à une série de recommandations et d'orientations à l'intention du Ministère de l'Environnement du Liban en vue de la gestion future des zones étudiées.

Bosnie-Herzégovine et Monténégro: Le CAR/ASP s'est engagé début 2012 dans une analyse détaillée des cadres juridiques et institutionnels existants dans les pays concernés en étroite collaboration avec l'UICN-Med.

Identifier le groupe de parties prenantes et les partenariats potentiels

Albanie: Le CAR/ASP s'est engagé début 2012 dans une analyse détaillée des cadres juridiques et institutionnels existants (y compris l'identification des parties prenantes et les partenariats potentiels) en étroite collaboration avec l'UICN-Med.

Maroc: Le CAR/ASP a rédigé une étude pour l'identification du groupe des parties prenantes et des partenariats potentiels pour la création et la gestion d'AMP, en étroite concertation avec le *Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification*.

Caractérisation des sites marins prioritaires aptes à devenir des AMP

Monténégro: une deuxième et troisième mission d'évaluation rapide finale ont été entreprises à la fin d'octobre 2011 et à la mi-juin 2012, respectivement. Un rapport de synthèse pour la valorisation des aires marines, permettant de choisir les meilleurs sites capables d'être transformés en AMP, y compris les cartographies basées sur les SIG, a été finalisé. Un rapport sur la pêche côtière a été préparé. Des dossiers FSD et SIG ont été élaborés pour Monténégro .

Maroc: une mission de valorisation des aires marines le long des côtes méditerranéennes du Maroc, y compris la cartographie axée sur le SIG, visant à choisir les aires les plus convenables pour être déclarées AMP a été entreprise et a abouti au choix du site du Cap des Trois Fourches. À cet effet, une évaluation sur le terrain a été effectuée début Septembre 2012. Le rapport sur la caractérisation du site du Cap des Trois Fourches a été finalisé.

Projets de démonstration pour la création d'AMP: création, planification, zonage et développement d'AMP nouvellement créés

Albanie: Le Projet MedMPAnet a organisé une réunion de démarrage de projet, à Tirana le 3 Mai 2012, au cours de laquelle le programme de travail du projet a été adopté par le Ministère Albanais de l'Environnement, des Forêts et de l'Administration de l'eau. Porto Palermo Bay a été choisi comme site pilote pour la création d'AMP. Une équipe de consultants nationaux a été recrutée et le travail sur le terrain a commencé début 2013.

Algérie: une réunion de coordination a été organisée à la fin de janvier 2012, au Ministère Algérien de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (Alger), en présence des agences exécutives de MedPartnership qui sont actives dans la zone de Réghaïa et de toutes les institutions nationales concernées. Une équipe de spécialistes désignés par le Conservatoire du Littoral avait déjà entrepris, à la mi-Mai 2012, une mission de terrain dans les zones humides côtières de Réghaïa. Une étude sur les aspects socio-économiques et sur la pêche a été engagée début 2013. Une enquête maritime sur le terrain est prévue en 2013.

Croatie: un plan de travail a été convenu avec le Ministère de l'Environnement et de la protection de la nature, mettant l'accent sur une étude écologique, une étude de la pêche et les activités de renforcement des capacités pour l'inventaire de la biodiversité marine dans les comtés de Primorje & Gorski Kotar. Les activités sur le terrain ont commencé début 2013.

Libye: Le CAR/ASP a lancé en 2012, des études socio-économiques pour le site pilote du parc national El-Kouf, en appui aux missions de terrain écologiques entreprises durant l'automne 2010 et aux recommandations finales pour la gestion de la zone.

Monténégro: sur la base des résultats préliminaires des évaluations rapides entreprises en Octobre 2011 et Juin 2012, et en étroite concertation avec le Ministère de l'Environnement du Monténégro, il a été convenu que le CAR/ASP joigne ses efforts à ceux du PAP/CAR et du PP/CAR dans le "projet pilote pour tester l'application de l'approche éco systémique (EcAp) dans la baie de Boka Kotorska". L'activité pilote concernant l'évaluation des écosystèmes marins principaux et la caractérisation de leurs valeurs écologiques a commencé en décembre

2012 et se poursuit toujours.

Tunisie: Une deuxième étude écologique sur le terrain a été entreprise à mi juin 2011 sur l'aire identifiée (Kuriat). Elle a permis de concevoir un zonage préliminaire pour la zone. Par ailleurs, une étude socio-économique a été entreprise dans la zone au cours de la première moitié de 2012. Un plan de gestion est en train d'être préparé en étroite collaboration avec l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral et une équipe d'experts nationaux.

Lignes Directrices pour la création d'AMP et module de formation

Le CAR/ASP a collaboré avec le secrétariat du réseau MedPAN et WWF-MedPO, pour la mise en place d'une évaluation des besoins à l'échelle régionale en terme de guides et d'instruments techniques au niveau des responsables d'AMP, des spécialistes et des autorités concernées dans les pays méditerranéens. Les résultats de cette étude ont été publiés en Mars 2012. Sur la base des conclusions de cette enquête, le CAR/ASP a annoncé l'élaboration d'un guide technique sur le monitoring écologique des espèces marines dans les AMP, ainsi qu'un protocole pour le monitoring des sternes voyageuses de la Méditerranée (UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.12).

Organisation des formations des responsables et praticiens des nouvelles AMP

Renforcement des capacités et assistance technique

Le CAR/ASP a collaboré avec WWF-MedPO et MedPAN à la conception d'une stratégie à long terme de renforcement des capacités pour améliorer la gestion des AMP en Méditerranée. La synthèse de l'étude a été finalisée en Juin 2012. Le CAR/ASP collabore avec WWF-MedPO et MedPAN pour mettre en place un portail Web méditerranéen pour le renforcement des capacités en matière de conservation marine et de gestion des AMP..

L'assistance technique a été apportée à : (i) à l'**Albanie** pour l'identification des activités touristiques potentielles dans l'AMP de Sazan-Karaburun et (ii) au **Monténégro** pour l'organisation d'une visite d'échange à la réserve marine de Miramare (Italie), afin d'apprendre les bonnes pratiques en matière de gestion des visites aux AMP.

Le CAR/ASP a organisé :

- en collaboration avec WWF-MedPO, le 3^{ème} atelier régional de formation en matière de planification de tourisme durable dans les AMP (Split (Croatie), Octobre 2011);
- la session méditerranéenne de formation sur "les techniques d'identification et de classification des espèces marines et côtières pour le monitoring écologique des aires marines protégées (Santa Pola (EASPgne), Septembre 2011)
- deuxième formation régionale sur le monitoring écologique des AMP (Santa Pola, Tabarca Marine Reserve (Espagne), Septembre 2012.

Le CAR/ASP et WWF-MedPO ont apporté leur soutien aux autorités nationales libyennes en termes de renforcement de capacités comme suit :

- formation en matière de planification des évaluations socio-économiques des AMP (Tunis, Tunisie, Juin 2012);
- formation en matière de l'application des SIG à l'environnement marin (Bizerte, Tunisie, Mai 2012); et
- formation en matière de processus participatif et d'engagement des parties prenantes dans les AMP (Akyaka, Turquie, Février 2013)

<p>IV.6. 15 conférence méditerranéenne sur les aires marines protégées en termes d'objectifs CDB et SAP BIO</p>	<p>Le CAR/ASP a co-organisé avec le secrétariat de MedPAN , du PNUD Turquie et du Ministère de l'Environnement de Turquie le forum 2012 sur les Aires Marines Protégées en Méditerranée (Antalya, Novembre 2012). La “ Feuille de route vers un réseau méditerranéen d'Aires Marines Protégées (AMP) connectées, écologiquement représentatif et géré de manière efficace et durable d'ici 2020 ” et la déclaration d'Antalya ont constitué les principaux apports du Forum. Le projet de feuille de route, présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.382/7, est soumis pour discussion et adoption à la présente réunion.</p>
<p>IV.6. 16 Evaluation de la représentativité et de l'efficacité des aires marines et côtières protégées</p>	<p>Les Lignes Directrices permettant d'améliorer la mise en œuvre du réseau des ASP en Méditerranée, et la connectivité entre les ASP ont été finalisées en Mai 2012. Ces directives (UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.10) ont été traduites en français, dans la mesure où elles font partie des activités du Projet MedMPAnet.</p>
<p>IV.7. Difficultés rencontrées et leçons tirés</p>	<p>Les principales réussites du Projet MedMPAnet sont matérialisées essentiellement par la collaboration et les synergies avec les autres organisations régionales. .</p> <p>La flexibilité du Projet MedMPAnet permettant aux pays de réorienter les activités du projet en fonction des nouveaux développements à l'échelle du pays ou de redéfinir les besoins et les priorités nationales a constitué un point fort permettant une meilleure réactivité des pays concernés.</p> <p>Certaines activités prévues pour l'exercice biennal, comme l'organisation du deuxième symposium méditerranéen sur les formations coralligènes et le cinquième symposium méditerranéen sur la végétation marine, l'organisation du deuxième symposium sur les espèces d'oiseaux listées en Annexe II du Protocole ASP/BD, n'ont pas pu être organisées en raison du retard dans la mise à disposition du fonds MTF.</p>
<p>IV.8. Projet de recommandations</p>	<p>Prendre en considération :</p> <p>Le “ Projet de Feuille de route vers un réseau méditerranéen d'Aires Marines Protégées (AMP) connectées, écologiquement représentatif et géré de manière efficace et durable d'ici 2020 ”</p> <p>Projet des Lignes directrices pour améliorer la mise en œuvre du réseau méditerranéen d'ASP et la connectivité entre ASP.</p> <p>Projet de Protocole de suivi de la Sterne voyageuse de Méditerranée (<i>Thalasseus bengalensis emigratus</i>)</p> <p>Le Projet de la liste des habitats pélagiques en Méditerranée.</p>
<p>IV.9. Projet de décisions</p>	<p>Que les Parties adoptent les Projets suivants :</p> <p>Le “ Projet de Feuille de route vers un réseau méditerranéen d'Aires Marines Protégées (AMP) connectées, écologiquement représentatif et géré de manière efficace et durable d'ici 2020 ” en tant que partie intégrante de la décision sur l'adoption du PASBIO mis à jour</p> <p>Le Projet du Plan d'Action pour la conservation des peuplements obscurs, (grottes, canyons etc...) en Méditerranée.</p> <p>Le Projet de la stratégie pour la conservation du phoque moine de Méditerranée.</p> <p>Les Projets de Calendriers de Mise en œuvre, mis à jour des Plans d'action pour la conservation des Tortues marines, Oiseaux et Poissons cartilagineux.</p>

V. Objectif 4	UN ENVIRONNEMENT MEDITERRANEEN MOINS VULNERABLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (THEME VI : CHANGEMENT CLIMATIQUE)
V.1. Résultats escomptés	Une Méditerranée capable de relever les défis du changement climatique grâce à une meilleure compréhension de la vulnérabilité et des impacts écologiques potentiels
V.2. Composantes du PAM et/ou d'autres partenaires concernés	<ul style="list-style-type: none"> - CAR/ASP - CAR/PAP, MEDU, UICN, MedPAN
V.3. Indicateurs / Résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de l'impact du changement climatique disponibles spécifiques à la Méditerranée : un premier ensemble d'Indicateurs - Des Indicateurs de l'impact du changement climatique dans les aires spécialement protégées ont été élaborés, - Un programme d'assistance à 3 pays pour gérer la question du CC et de ses impacts sur les habitats naturels marins et sur les espèces menacées, a été mis en place ;
V.4. Résultats finaux	<ul style="list-style-type: none"> - Un premier ensemble d'indicateurs sur l'impact du changement climatique sur la biodiversité dans les aires spécialement protégées a été élaboré.
V.5. Budget total dépensé ou engagé/par rapport au budget approuvé (en %)	<p>% (en termes d'engagements, uniquement sur la base du MTF 2012-2013)</p> <p>budget)</p> <p>0%</p>

<p>V.6. Principales réalisations</p> <p><i>V.6. 1. Développement et élaboration d'un projet régional visant à aider les pays à résoudre la question du CC et ses impacts sur les habitats naturels marins et les spp</i></p> <p><i>V.6. 2. Élaboration d'un premier ensemble d'indicateurs d'impact du changement climatique sur la biodiversité dans les aires spécialement protégées en concertation avec les experts concernés.</i></p>	<p>Élaboration d'un projet sur la restauration et la réhabilitation des zones humides et des lagons dégradés, en guise de mesure d'atténuation du changement climatique. Le projet vise à apporter aux pays méditerranéens une stratégie intégrée permettant de conserver et de gérer la biodiversité côtière, encourageant le recours à l'aquaculture et à la pêche traditionnelle pour permettre de restaurer les habitats, d'atténuer les changements climatiques, et améliorer le bien-être des communautés locales.</p> <p>Des Indicateurs normalisés pour le monitoring du changement thématique dans les AMP de la Méditerranée sont en train d'être élaborés en collaboration avec l'IUCN. Une deuxième réunion des experts s'est tenue à Malaga ,Espagne (Octobre 2012), organisée par le CAR/ASP avec le centre de l'IUCN pour la coopération Méditerranéenne (IUCN-Med) dans le but de continuer à orienter le développement des indicateurs d'impacts sur la biodiversité dans les aires marines protégées (AMP) causés par les menaces du changement climatique (CC). (UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.13).</p> <p>En plus, le CAR/ASP en collaboration avec l'IUCN Med est en cours de finaliser un guide sur le suivi régional et les opportunités d'adaptation aux changements climatiques dans les AMP de la Méditerranée.</p> <p>Le document sera édité en collaboration avec L'IUCNMed.</p>
<p>V.7. Difficultés rencontrées et leçons tirés</p>	<p>Il n'y avait pas de fonds disponibles au CAR/ASP pendant l'exercice biennal pour couvrir cette activité. L'activité a besoin d'être poursuivie.</p>
<p>V.8. Projet de recommandations</p>	<p>Le changement climatique doit continuer à être un sujet soutenu et financé pendant les exercices biennaux à venir</p>